

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2013

Présent-e-s

Bureau :	HERNOT	François	PS	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} vice-président
	GIRARDET	Myriam	MCG	2 ^e vice-présidente
	DUAN DURAN	Dorine	PDC	1 ^{ère} secrétaire
	TILLMANN	Robert	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre
Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BRULHART	Jean-Claude	PS	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GIRARDET	Jean-François	MCG	
	HAMANN	Philippe	PDC	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	INACIO	Marlène	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LEUENBERGER	Nathalie	PS	
	ORLANDINI	Daniel	PLR	
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve	
	REISS	André	UDC	
	RIMAN	Andrea	AGTCM	
	ROBERT	Jacques	PS	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TREMBLET	Laurent	PDC	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	
Excusés :	BROCARD	Eric	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	
	MASTOURA	Chadli	PS	

Assistent à la séance :

DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Maire
BOGET	Monique	PS	Conseillère administrative
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Délibération n° 2013-37 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 25'000.-** destiné à financer les soins de première nécessité et de santé prodigués par Médecins sans frontières Suisse (MSF – Suisse) aux survivants du typhon Haiyan ayant frappé l'est de l'archipel des Philippines le vendredi 8 novembre 2013.
4. Délibération n° 2013-38 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 56'350.-** destiné à financer l'acquisition de supports pour l'affichage politique et officiel.
5. Délibération n° 2013-36a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 2'920'000.-** destiné à financer l'étude de l'équipement public de l'éco-quartier des Vergers. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (M. Iswala, S).
6. Résolution n° 2013-06, présentée par le Conseil administratif, demandant d'avaliser l'accord de principe obtenu avec le centre commercial Meyrin Centre et de poursuivre les négociations en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au cœur de la cité.
7. Annonces de projets.
8. Propositions individuelles.
9. Questions.

* * *

En préambule, **M. Hernot** souhaite la bienvenue à tous et signale que des petits pots de confiture maison ont été placés sur les sièges à la disposition du public.

Il excuse les absents en précisant que M. Brocard vient de perdre sa maman. Il indique encore que le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour le Conseil municipal du 28 janvier est fixé au mercredi 15 janvier 2014.

* * *

1. Communications du Bureau

M. Hernot donne tout d'abord lecture d'une lettre envoyée par l'association des habitants du quartier de la Citadelle :

Cambriolages dans le quartier de la Citadelle

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

Par la présente, nous aimerions vous faire part de notre profonde inquiétude et de notre désarroi face aux innombrables cambriolages dont notre quartier a été victime ces dernières semaines ainsi qu'à la recrudescence des vols depuis près d'une année. En effet, ces cambriolages ont lieu non seulement en l'absence des résidents durant la journée mais également la nuit où ces derniers se sont parfois trouvés face à face avec des cambrioleurs.

Outre les dégâts matériels et le vol des biens, ce sont surtout les répercussions psychiques et nerveuses qui préoccupent, certaines victimes ayant subi des malaises et des troubles plus sérieux.

Bien que nous voyons quelquefois circuler dans nos rues les véhicules de la police municipale, nous constatons que cette surveillance n'est de loin pas suffisante et le déplorons. Nous vous prions donc de tout mettre en œuvre pour pallier à ce manque de sécurité dans notre quartier.

Nous vous laissons le soin d'examiner ce problème et de trouver des solutions propres à éviter la multiplication de ces effractions (renforcement des patrouilles de policiers, surveillance par des véhicules banalisés, etc.) car nous n'avons jamais été confrontés à une situation aussi grave que celle de ces derniers mois.

En vous remerciant par avance de bien vouloir intervenir auprès du Conseil administratif et de porter à la connaissance du Conseil municipal le contenu de cette lettre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, nos salutations les meilleures.

*Au nom des habitants
du quartier de la Citadelle*

M. Maren Alkema

M. Hernot ajoute que cette lettre a été signée par 115 personnes et qu'il l'a reçue le 25 novembre 2013. Il en a immédiatement fait part à M. Tschudi et a répondu à l'ADIHQC le 27 novembre. Il donne la parole à M. Tschudi afin qu'il fasse part des actions menées.

M. Tschudi confirme avoir été rapidement informé de ce courrier et des problèmes rencontrés dans le quartier de la Citadelle. Il dit comprendre le désarroi des habitants qui sont choqués et se sentent impuissants face au fort accroissement des cambriolages.

Aussitôt qu'il en a eu connaissance, des actions ont été mises en place en collaboration avec M. Marti, responsable de la sécurité municipale. En premier lieu, la police cantonale a été contactée afin d'intervenir de manière conjointe avec la police municipale qui a augmenté ses patrouilles dans le quartier, en particulier en fin de journée. En outre, de nombreux habitants ont été rencontrés afin de renforcer l'aspect préventif (lumières, etc.).

Enfin, des moyens financiers ont été engagés afin que l'agence de sécurité privée AS-Sécurité puisse accroître ses rondes nocturnes dans le quartier où la gendarmerie a également renforcé sa présence dans des véhicules banalisés.

D'autre part, une délégation des pétitionnaires a été rapidement reçue par l'administration afin de lui expliquer les mesures mises en place.

A la connaissance de **M. Tschudi**, cette vague de cambriolages a cessé. Il explique encore que, à cette occasion, la collaboration avec la gendarmerie a été renforcée, ce qui a permis d'arrêter deux jeunes Meyrinois qui avaient agressé une personne âgée dans le tram pour la détrousser. Bien sûr, des enquêtes ont été menées mais il ne dispose pas des résultats.

Il ajoute encore qu'il y a également une coordination avec les gardes-frontières et la gendarmerie française.

M. Hernot annonce ensuite que les décisions suivantes relatives à la participation 2014 du Fonds intercommunal sont entrées en force le 15 octobre 2013 :

- subvention de fonctionnement 2014 au Bibliobus intercommunal de CHF 590'000.-;
- subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée;
- financement 2014 du Service intercommunal d'informatique (SIACG) afin de financer les projets d'investissements (CHF 500'000.-) ainsi que les investissements relatifs au RIAG (CHF 500'000.-);
- maintien d'une participation à 15% des coûts publics du GIAP, soit CHF 5'892'000.-;
- participation du Fonds intercommunal d'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 800'000.-;
- financement 2014 de la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération (GE200.ch) pour un montant de CHF 300'000.-.
- subvention d'investissement octroyée à la ville de Genève pour la réalisation des locaux artistiques (aménagement intérieurs et surélévation d'un bâtiment appartenant à la CIA) destinés au Groupement des usagers de la SIP (GUS), à concurrence d'un montant de CHF 200'000.-;
- financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-;
- subvention octroyée à la ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-.

M. Hernot indique que seule cette dernière subvention a fait l'objet d'un veto de la part d'une commune.

En outre, il signale n'avoir reçu aucune opposition à la participation du Fonds intercommunal de CHF 900'000.- pour diverses activités sportives.

M. Hernot ajoute encore avoir participé à la fête de Noël des Aînés lors de laquelle il a fait part des salutations de l'ensemble du Conseil municipal. A cette occasion, de nombreux Aînés lui ont demandé de transmettre aux conseillers leurs remerciements pour l'appui dont ils bénéficient.

* * *

2. Communications du Conseil administratif

Jetons de présence des conseillers municipaux

Nous vous informons que le paiement des jetons de présence sera effectué le jeudi 19 décembre.

Opération écosociale à Meyrin du 27 janvier au 20 février

Pour cette deuxième opération sur sol meyrinois, des jeunes en recherche d'emploi, recrutés au travers de l'Antenne objectif emploi, seront formés et encadrés afin de visiter les quelque 550 appartements situés aux adresses suivantes :

- rue Gilbert 5, 7 et 14 à 28
- rue De-Livron 1 à 9
- rue de la Prulay 2 à 10, ainsi que 19
- rue de la Golette 2 à 18 et 5A à 13B.

Le périmètre comprend notamment les immeubles de la Fondation Nouveau Meyrin ainsi que celui de la Fondation Camille-Martin (la canne de hockey). Durant cette opération, du matériel permettant de réduire la consommation d'énergie sera gratuitement installé dans les logements et les locataires seront sensibilisés aux comportements permettant de réduire la facture énergétique.

Ce projet meyrinois fait suite à l'action "Bellavista nouvelle lumière" réalisée en octobre 2011, durant laquelle 930 appartements ont reçu la visite d'un des 18 ambassadeurs éco21 recrutés pour l'occasion. Deux ans plus tard, le bilan est réjouissant : 20% de réduction, soit une économie de 470'000 kWh d'électricité correspondant à la consommation annuelle d'environ 200 ménages. Ce projet est financé par SIG-éco21, le canton de Genève et le Fonds communal énergie qui participe à hauteur de CHF 55'000.- pour cette opération.

Distinctions obtenues par la commune de Meyrin en 2013

Pour la qualité du fleurissement communal et le respect de la nature sur les espaces publics, la Commune a obtenu les trois distinctions suivantes :

- Le 1^{er} prix du concours intercommunal de fleurissement du domaine public décerné par la société genevoise d'horticulture à la commune genevoise la mieux fleurie parmi celles qui comptent plus de 15'000 habitants, la ville de Genève étant hors concours.

- Le 1^{er} prix du concours intercommunal de fleurissement du domaine public décerné par la société genevoise d'horticulture à la commune genevoise la mieux fleurie du canton toutes catégories confondues. Ce prix est assorti d'une coupe, de deux panneaux mentionnant cette distinction à placer sur les panneaux d'entrée et sortie de la localité, ainsi que d'un bon d'achat d'une valeur de CHF 2'000.- à faire valoir auprès des pépinières genevoises à Bernex.
- Le prix spécial décerné par Pro Natura à la commune de Meyrin pour sa politique active en matière d'aménagements et d'entretien des espaces verts respectueux de la nature et de l'environnement. Ont été offerts un ouvrage réalisé par Pierre Baumgart, en association avec Pro Natura, intitulé "Carnet de Nature – Genève et sa région", ainsi que le livre "Cent ans de nature à Genève", réalisé par Robert Hainard, artiste passionné des milieux naturels, et Gilles Mulhauser, responsable cantonal de la direction générale de la nature et du paysage.

* * *

3. **Délibération n° 2013-37 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 25'000.- destiné à financer les soins de première nécessité et de santé prodigués par Médecins sans frontières Suisse (MSF – Suisse) aux survivants du typhon Haiyan ayant frappé l'est de l'archipel des Philippines le vendredi 8 novembre 2013**

M. Hernot rappelle que cette délibération fait suite à une proposition de M. Tremblet émise lors du précédent Conseil.

M. Devaud relève que le Conseil a déjà voté de telles délibérations afin de venir en aide aux victimes de catastrophes, et il invite les conseillers à approuver ce crédit.

Mme Boget ajoute qu'il a été décidé d'attribuer cette aide à Médecins sans frontières en raison de l'efficacité de cette association qui procure un soutien de première urgence tout en exerçant un suivi de son action sur le long terme.

M. Hernot mentionne que le Bureau propose le vote immédiat et, personne ne s'opposant à l'entrée en matière ni au vote immédiat, il ouvre le débat.

M. Girardet signale que le MCG approuvera ce crédit d'autant plus facilement qu'il considère également que l'association Médecins sans frontières donne toutes les garanties d'une bonne utilisation de cet argent.

Il fait toutefois remarquer que ce budget devra être compensé par une économie, comme mentionné au point 3 du "décide", et relève que c'est l'occasion d'utiliser à bon escient l'argent économisé grâce à la suppression des jetons de présence des caucus.

Mme Leuenberger se réjouit de l'unanimité du Conseil quand il s'agit d'attribuer une aide d'urgence à des personnes dans une situation dramatique. Il va de soi que les socialistes soutiendront cette délibération.

M. Tremblet est satisfait de la suite donnée à sa proposition et approuve le choix de Médecins sans frontières. Le PDC soutiendra donc cette délibération.

En ce qui concerne la remarque de M. Girardet, il relève que ce budget sera prélevé sur 2013 alors que les économies sur les jetons de présence concernent l'an 2014 mais il fait confiance à l'exécutif pour trouver le montant nécessaire.

La parole n'est plus demandée et **M. Hernot** met donc au vote la **délibération n° 2013-37**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 25'000.- destiné à financer les soins de première nécessité et de santé prodigués par Médecins sans frontières Suisse (MSF – Suisse) aux survivants du typhon Haiyan ayant frappé l'est de l'archipel des Philippines le vendredi 8 novembre 2013

Vu que le typhon Haiyan a frappé la partie orientale de l'archipel des Philippines le vendredi 8 novembre 2013 avec des vents atteignant en moyenne une vitesse de 315 km/h;

Vu que des villes ont été quasiment dévastées frappant très durement les populations et détruisant les infrastructures;

Vu l'urgence de porter secours aux survivants sur le plan des biens de première nécessité, des soins de base mais aussi de la prise en charge du traumatisme psychologique, considérant l'ampleur et la violence du typhon;

Vu le partenariat et la confiance mutuelle développés ces dernières années entre la commune de Meyrin et Médecins sans frontières;

Vu l'engagement de la commune de Meyrin en matière de solidarité internationale;

Vu la proposition individuelle de M. Laurent Tremblet lors de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2013;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 décembre 2013,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 25'000.-** destiné à financer les soins de première nécessité et de santé prodigués par Médecins sans frontières Suisse (MSF – Suisse) aux survivants du typhon Haiyan ayant frappé l'est de l'archipel des Philippines le vendredi 8 novembre 2013,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de l'imputer dans le budget de fonctionnement sous la rubrique N° 58.400.367.11,
3. que ce crédit budgétaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charge ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

4. **Délibération n° 2013-38 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 56'350.- destiné à financer l'acquisition de supports pour l'affichage politique et officiel**

M. Devaud rappelle que, suite à un appel d'offres, la nouvelle concession pour l'affichage communal depuis le printemps 2014 a été attribuée à la société Clear Channel en lieu et place de la SGA qui avait ce mandat jusqu'à ce jour.

Il est proposé de profiter du changement de prestataire pour harmoniser et étendre les surfaces d'affichage politique temporaire dans la Commune. De nouveaux plans ont été établis et remis aux conseillers ce soir, sur lesquels figurent les quatre emplacements existants et les trois nouveaux envisagés, ce qui permettra de disposer de 147 supports d'affichage, soit le nombre légal déterminé par le service des votations et élections pour Meyrin. Les nouveaux emplacements sont prévus à la rue de la Prulay, l'avenue Sainte-Cécile et la rue Virginio-Malnati.

M. Devaud explique qu'il a également été remis aux conseillers un second plan comportant les huit emplacements actuels pour l'affichage officiel, militaire et réservé aux sociétés locales. Il est toutefois prévu que ces emplacements ne soient plus attribués aux sociétés locales dont l'affichage sera intégré au concept d'affichage culturel mis en œuvre en 2014. Les différents partenaires et associations meyrinoises seront informés de la mise en place de ce nouveau concept et des emplacements retenus.

M. Devaud explique encore qu'une nouvelle loi cantonale a été adoptée interdisant l'affichage par le biais de panneaux en bois plantés dans les giratoires, le long des routes et sur les troncs d'arbres.

En conclusion, il propose de renvoyer ce dossier à la commission d'information et communication.

M. Hernot indique que le Bureau va dans le même sens et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. Girardet aimerait savoir s'il sera possible de déroger à la nouvelle loi interdisant l'affichage sur des panneaux provisoires pendant les campagnes électorales.

M. Devaud y répondra en commission.

Etant donné l'ordre du jour léger, **M. Jimenay** propose le vote immédiat sur cet objet dont le montant est peu important.

M. Hernot répond qu'il a semblé important d'en discuter en commission en raison de la nouvelle concession d'affichage et de l'adoption d'une nouvelle loi.

Mme Leuenberger tient à rappeler la résolution n° 2011-01a, présentée par les Verts et le parti socialiste, demandant une réduction importante du nombre de panneaux publicitaires commerciaux sur le territoire de la Commune. En effet, elle aimerait avoir une réponse du Conseil administratif sur les mesures prises pour tenir compte de cette résolution.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Hernot** met tout d'abord aux voix le **vote immédiat** qui est **refusé par 18 non, 7 oui et 2 abstentions**.

Il est ensuite procédé au vote du renvoi de la **délibération n° 2013-38** à la **commission d'information et communication**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

5. **Délibération n° 2013-36a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'920'000.- destiné à financer l'étude de l'équipement public de l'écoquartier des Vergers. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (M. Iswala, S)**

M. Iswala donne lecture du rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc :

"M. de Préville, président ad interim, excuse l'absence de M. Cornuz et donne la parole à M. Morand.

Celui-ci fait savoir avant tout que, pour ce dossier, on a associé la présélection des mandataires sur la base d'un concours SIA 142 d'une part, et le crédit d'étude jusqu'au retour des soumissions d'autre part. Le site destiné à accueillir l'équipement public a une surface d'environ 10'000 m², et il est situé au cœur du futur quartier des Vergers, et les transports publics se trouvent à proximité.

Le programme a été élaboré selon les évaluations en besoins scolaires pour les quatre prochaines années, effectuées d'une part par le service de l'urbanisme de la ville de Genève et, d'autre part, par le service de la recherche en éducation du département de l'instruction publique (SRED) en fonction des écoles et classes disponibles, des perspectives démographiques, etc. L'équipement prévu inclut une école de 14 places, une parascolaire, et des installations sportives. Certains éléments pourront être mis à disposition pour des activités extra-scolaires. Enfin, une école spécialisée destinée à répondre à la demande de l'association la Voie lactée est incluse dans ce programme. Pour ce dernier volet, il est important de souligner que la réalisation et le financement sont à la charge de l'association La Voie lactée et non à la charge de la Commune. Pour les détails, je vous prie de vous référer au procès-verbal (page 2).

Quant au crédit d'étude demandé, sans me lancer dans les détails qui sont donnés dans l'exposé des motifs de ladite délibération, il concerne deux phases qui sont les suivantes: le concours SIA 142, estimé à CHF 338'000.- d'une part et, d'autre part, le mandat d'études jusqu'au retour des soumissions, estimé à CHF 2'581'500.-. Le total général de ces deux phases se chiffre à CHF 2'920'000.- arrondi. Ce montant pour l'étude donne une cible financière pour l'ouvrage, concours compris, entre CHF 35'000'000.- et CHF 38'000'000.- TTC. L'horizon pour la livraison est fixé à 2017, en comptant 18 mois d'étude et autant pour la réalisation, un délai qui répond à la planification du quartier des Vergers et des travaux prévus et en cours sur les écoles de la Commune. Dans la phase du concours SIA, pour le volet jury du concours, sans entrer dans les détails, plusieurs propositions pertinentes ont été faites par l'administration (voir procès-verbal, page 2). L'administration, entre autres, propose quatre représentants politiques des groupes non représentés au Conseil administratif à désigner comme suppléants.

La présentation étant terminée, le président ouvre un temps de questions. Quelques commissaires s'interrogent sur le devenir du projet d'espace de vie infantine qui avait été prévu au sein de la zone d'utilité publique et sur les besoins en termes de places dans les écoles spécialisées, sachant que les enfants aux besoins spéciaux sont aujourd'hui intégrés en priorité dans les classes des écoles publiques. Comment justifier que la Commune finance une infrastructure destinée à une institution privée ? Que devient le crédit qui a été voté pour un projet d'implantation d'un EVE dans un bâtiment privé au Vergers, au B13, étant donné que la fondation Carfagni a rendu les plaques ? La construction d'un EVE supplémentaire dans la zone d'utilité publique avait été évoquée comme solution alternative ou même prioritaire, rappelle un autre commissaire. Donc, il est assez surpris de l'absence de l'EVE dans ce projet au vu des discussions passées à ce sujet. Il propose formellement d'intégrer un EVE sur le terrain d'utilité publique.

L'administration n'a pas répondu, a fait la sourde oreille à l'interrogation des commissaires sur le devenir futur éventuel et non dans l'immédiat de l'espace de vie infantine qui fut prévu au sein de la zone d'utilité publique. Il a été rayé, écarté sans aucune justification. Pour l'EVE prévu au B13, il y a la possibilité de reprise du projet par la Fondation Nouveau Meyrin, répond M. Tschudi. S'agissant des besoins en termes de places dans les écoles spécialisées, le contrat de prestation entre le DIP et ladite école a une raison d'être. Le projet de voisinage prévu avec la Voie lactée est probablement le plus inclusif possible, répondi M. Tschudi. Un autre commissaire précise ce qui suit : il est vrai que la loi fédérale pousse à l'intégration des enfants handicapés dans les classes ordinaires. En revanche, le handicap des enfants de La Voie lactée leur interdit une intégration à plein temps

dans des classes ordinaires, et il voit pour cette raison d'un bon œil la proximité de cette école à celle des Vergers. Aussi ce commissaire trouve-t-il adéquat qu'une telle institution reçoive des financements publics et qu'elle puisse trouver des locaux plus grands aux Vergers. Enfin, M. Morand précise que les coûts présentés n'incluent que le programme public "DIP", donc hors "Voie lactée". Aucun montant n'est prévu pour cette école dans la délibération, qui recherche actuellement une solution de financement. Les modalités d'occupation pourraient prendre par exemple la forme d'un droit de superficie. Un commissaire croit que les besoins sont sous-évalués dans les calculs du nombre des classes et propose d'élever le nombre de classes à seize. Le même commissaire, évoquant l'étroitesse des locaux mis à disposition des aînés aux Champs-Fréchets, propose formellement d'intégrer au programme présenté un local destiné aux aînés. Toutefois plusieurs zones d'ombres restent, subsistent dans plusieurs questions posées par les commissaires dans les réponses de l'administration, par exemple sur la représentation du Conseil municipal, l'EVE du bâtiment 13B, le statut du bâtiment prévu pour l'école de La Voie lactée, pourquoi les plans d'architectes ne peuvent pas être réutilisés d'une école à l'autre.

Le président soumet donc au vote de la commission quartier des Vergers ad hoc :

- la proposition de M. Hulliger d'intégrer un local pour les aînés au programme de l'équipement public des Vergers : acceptée par 9 oui, 3 non et 2 abstentions;*
- la proposition de M. Hulliger d'ajouter deux classes supplémentaires au même programme : acceptée par 8 oui, 3 non et 3 abstentions;*
- la proposition de M. Hernot d'intégrer un espace de vie enfantine(EVE) au même programme : refusée par 7 oui et 8 non (la voix du président départageant le vote);*
- la proposition de M. de Préville de supprimer de la délibération n°2013-36 le paragraphe "Cible économique-un groupe scolaire économique" : acceptée à l'unanimité;*
- la proposition de M. Girardet d'ajourner le préavis de la délibération n°2013-36 et de convoquer une commission supplémentaire pour considérer la possibilité d'adapter les plans de l'école de Monthoux à celle des Vergers : refusée par 5 oui, 6 non et 3 abstentions.*

*Le président soumet donc au préavis de la commission la **délibération n°2013-36** qui est **acceptée par 5 oui, 4 non et 5 abstentions.***

Avant de débattre, **M. Girardet** aimerait savoir si des amendements ont déjà été déposés et en connaître le contenu. En effet, ayant lui-même un amendement, il veut éviter de le proposer si une modification allant dans le même sens a déjà été faite.

M. Hernot rappelle avoir demandé de lui remettre les amendements en début de séance, comme le spécifie le règlement du Conseil municipal.

Il fait donc part des différents amendements qui demandent :

- a) de revenir à 14 classes au lieu de 16;
- b) de supprimer le local des aînés;
- c) de modifier la phrase dans l'exposé des motifs stipulant : "La question de l'accueil pour la petite enfance a été résolue" par "La question de l'accueil pour la petite enfance devrait être partiellement résolue aux Vergers...";

- d) de rajouter la phrase "Les éventuels besoins futurs d'accueil de la petite enfance non couverts par le bâtiment B13 sont anticipés en prévoyant l'espace nécessaire à la réalisation d'un EVE dans le périmètre réservé aux équipements publics";
- e) d'intégrer dans le programme la possibilité de construire le bâtiment provisoire des Boudines afin de pourvoir, selon les besoins, soit un local pour les aînés, des classes supplémentaires, des places de crèche, etc.

M. Robert annonce que le parti socialiste a présenté un amendement relatif à l'éventuelle intégration d'un EVE dans l'espace dévolu aux équipements publics étant donné que la Commune n'est actuellement pas en mesure de prendre une décision sur une telle construction et qu'il s'agit donc de conserver la possibilité de réaliser un EVE si nécessaire. Or, la formulation actuelle du programme dans l'exposé des motifs exclut cette réalisation et les projets prévus sur ce périmètre occupent une surface importante. C'est pourquoi il est important de prévoir une place pour un éventuel EVE.

M. Robert explique qu'un autre amendement, stipulant que la question de l'accueil pour la petite enfance devrait être partiellement résolue, se justifie par le fait, d'une part, que les négociations sont toujours en cours quant à l'aménagement d'un EVE dans le bâtiment B13 et, d'autre part, parce que les besoins pour les Vergers ont été évalués à une soixantaine de places alors que le projet actuel en prévoit 48.

Il revient sur l'autre amendement (d) pour relever qu'il n'est pas question de décider de la construction d'un EVE mais de conserver un espace dans ce but si nécessaire.

Mme Tschudi-Spiropulo constate que la commission a voté des amendements à la délibération sur lesquels le Municipal semble vouloir revenir, ce dont elle se réjouit. Elle donne ensuite connaissance de la position de son groupe :

"Les Verts de Meyrin Cointrin approuveront cette délibération et soulignent ainsi leur volonté de doter le futur quartier d'équipements publics de qualité, à l'image du quartier que nous souhaitons.

Le crédit d'étude paraît certes extrêmement cher mais nous n'avons aucun argument valable pour le remettre en question. Les honoraires évoqués dans la délibération correspondent à ceux du marché et ont été contrôlés par un économiste. Le programme qui fait l'objet de l'étude est très ambitieux.

Certains, en commission, ont estimé que lancer un concours était superflu et que l'on pouvait reprendre un modèle d'école existante. Cette idée nous semble absurde, les experts doivent pouvoir tirer des leçons des erreurs et actualiser les nouvelles constructions (de nombreuses lois en vigueur nous y obligent). En plus, notre administration nous a montré que quand c'était possible, ils le faisaient sans qu'on leur demande (crèche de Monthoux).

Nous ne pouvons pas, d'un côté, exiger de la Fondation Nouveau Meyrin et des coopératives de lancer des concours d'architecture pour nous assurer d'une qualité architecturale dans le futur quartier des Vergers, et nous-mêmes renoncer à un concours pour nos propres bâtiments publics. Cette idée est d'autant plus absurde que chaque école a ses besoins propres et se situe dans un environnement unique.

La commission elle-même a d'ailleurs amplifié un programme que le Conseil administratif avait déjà souhaité très ambitieux, en prévoyant des salles de gymnastique et une aula qui ne serviraient pas uniquement aux besoins de l'école. En y ajoutant deux classes et un local supplémentaire destiné aux aînés, la commission a pris l'option d'augmenter encore les coûts de construction de ces équipements publics. Il est donc difficile de venir ensuite verser des larmes de crocodile sur des prix jugés exorbitants.

Même si nous reconnaissons la pertinence de lieux dans le quartier où les aînés puissent se rencontrer et être actifs, en évitant ainsi la solitude et l'isolement, nous sommes convaincus que de tels lieux seraient mieux situés au centre et non en marge du quartier, ils devraient se situer à proximité des commerces et des lieux de vie du quartier. Cela dit, le local voulu par la commission dans l'enceinte de l'école pourra certainement trouver un autre usage.

Nous n'avons pas la prétention de pouvoir juger si les experts du SRED ont sous-évalué ou non le nombre de classes nécessaires dans la future école du quartier. Ce que nous croyons savoir, c'est que le quartier ne sera pas densifié par la suite et que la ville ne s'étendra plus en direction du Jura ces prochaines décennies, que l'école des Vergers restera donc l'école du quartier. Nous pensons donc que s'il y a par la suite une nécessité d'ajouter des classes, cela se fera plutôt à l'école de Livron ou à Monthoux plutôt qu'aux Vergers, raison pour laquelle nous sommes étonnés que la commission ait décidé avec beaucoup d'assurance et sans le moindre doute qu'il était impératif de rajouter deux salles de classe, ce qui augmente la facture de l'école d'au moins deux millions de francs.

Par contre, nous sommes extrêmement heureux que, pour un quartier que l'on souhaite novateur, on ait prévu un projet novateur dans le cadre de l'école, à savoir les synergies créées entre l'école primaire et l'école spécialisée de La voie lactée. Nous espérons toutefois que l'Etat de Genève saura reconnaître l'importance et la pertinence de cette démarche et y apportera un réel soutien financier qui permette au projet d'aboutir.

En conclusion, les Verts ne remettent pas en cause cette délibération et vont voter les amendements proposant une réduction des classes, la suppression du local pour les aînés. Ils soutiendront les amendements déposés par les socialistes, considérant qu'il sera positif de laisser un préau libre en vue de la construction d'une crèche."

M. Tillmann relève que les 90 places de crèche prévues à l'EVE de Monthoux sont destinées à pallier les places indisponibles à l'EVE des Boudines lors de sa rénovation et seront libérées lorsque le quartier des Vergers sera construit. Or, la demande de places dans le quartier de Monthoux ne permettra pas de remplir l'EVE de Monthoux et une réflexion pourrait donc être menée puisque cet EVE ne sera pas très éloigné des Vergers.

Il donne ensuite lecture de la position des libéraux-radicaux:

"Notre groupe ne s'opposera pas à ce crédit d'étude même s'il le juge exorbitant. Nous nous réservons cependant le droit de nous opposer aux demandes de crédits de construction qui en découleront, tant que la commune de Meyrin fera des "5 étoiles". Nous n'en avons plus les moyens et il faut changer de politique au niveau des investissements publics.

Pour cette délibérations, nous nous opposons à l'augmentation du nombre de classes à 16 et avons posé un amendement pour le remettre à 14, comme recommandé par le SREG SUVG et noté dans la première délibération. En effet les coûts induits sont beaucoup trop importants (de l'ordre de CHF 2 à 7 millions) pour justifier ce qui nous semble être plus du confort des enseignants que des élèves. Nous rappelons également que nous disposerons dans un délai raisonnable de magnifiques locaux qui font office de classes provisoires aux Boudines et qui pourront palier le cas échéant un manque de place. Nous avons le même point de vue pour le local des aînés. Si nous n'en contestons pas la nécessité à Meyrin, nous ne pensons pas que le lieu soit idéal pour ce local. Là aussi, les locaux suscités ainsi que la construction de la nouvelle mairie libéreront des locaux mieux centrés et appropriés.

Enfin, notre groupe votera ce crédit d'étude en excluant les deux classes supplémentaires et le local des aînés en cet endroit pour revenir à la première délibération."

En premier lieu, **M. Girardet** note que la commission a été présidée par M. de Préville, qui remplaçait M. Cornuz, et que celui-ci a donné son avis à plusieurs reprises. De plus, il a refusé l'amendement de M. Hernot relatif aux places de crèches, ce qui va à l'opposé de la position exprimée ce soir par son parti.

M. Girardet revient ensuite sur sa proposition émise lors du précédent Conseil, demandant de renvoyer ce dossier à la commission des travaux publics, car il aurait trouvé préférable que celle-ci étudie le programme et suive l'étude ainsi que la réalisation des travaux.

Quant au projet présenté ce soir, **M. Girardet** trouve les coûts excessifs pour l'étude d'une école. A ce sujet, il rappelle que, dans les années 70, l'Etat a construit des cycles d'orientation basés sur les mêmes plans afin de réaliser des économies, et il regrette qu'il ne soit pas possible de faire de même pour l'école prévue aux Vergers. Dans ce cadre, le MCG a proposé de réutiliser les plans de l'école de Monthoux, dont l'étude avait coûté presque CHF 3 mio, mais il lui a été rétorqué qu'il fallait étudier la géologie du quartier des Vergers. Or, celle-ci a déjà été analysée pour le tunnel et devra encore l'être pour la construction des parkings. En outre, il constate que les architectes et ingénieurs recevront CHF 2.2 mio uniquement pour l'étude jusqu'au début des travaux et qu'il faudra ensuite voter un nouveau budget pour les frais d'architectes et ingénieurs relatifs aux constructions.

M. Girardet ajoute avoir également suggéré de déplacer aux Vergers l'école provisoire aménagée aux Boudines, comme l'a également proposé M. de Préville en commission, afin de suppléer temporairement au manque de classes ou de crèche, voire pour l'accueil des aînés ou des jeunes. Il note que ce bâtiment pourrait aussi être mis à disposition de La Voie lactée, de manière pérenne. Aussi demande-t-il que cette proposition soit étudiée par les architectes.

Pour ce qui est de la salle de gym, il a été répondu que deux salles pourraient être transformées en salles omnisports avec des gradins amovibles, ce que le MCG souhaite.

Il termine en indiquant que, pour les raisons évoquées, le MCG a refusé ce crédit. Il souhaite donc que ce projet soit renvoyé dans une nouvelle commission et annonce que son parti s'opposera à cette délibération si son amendement est refusé.

M. Devaud rappelle que le bâtiment provisoire accueillant les élèves de l'école des Boudines a également été acquis dans l'optique de la rénovation des écoles des Champs-Fréchets et de Livron. Il ne sera donc pas possible de le transférer aux Vergers pour une autre utilisation.

M. Hamann s'étonne que la commission des Vergers ait discuté des infrastructures à l'intérieur de l'école car ce n'est pas son rôle. En ce qui concerne les deux classes supplémentaires, il soutiendra leur réalisation malgré le coût induit.

Néanmoins, le PDC a l'impression que l'on travaille au coup par coup sans avoir une vue d'ensemble des différentes infrastructures (écoles, EVE) à réaliser dans la Commune, ce qui l'amènera à intervenir sur certains amendements. Quoi qu'il en soit, il soutiendra la délibération telle que proposée ce soir.

M. Hernot demande à M. Girardet s'il maintient sa proposition de renvoi en commission.

M. Girardet répond que cela dépend de l'approbation ou pas de certains amendements, en rappelant que les votes en commission ont été très serrés.

Mme Boget est un peu choquée d'entendre M. Hamann évoquer une certaine fantaisie dans la répartition des infrastructures dans la Commune. En ce qui concerne les écoles, elle rappelle que le service cantonal concerné indique de manière très précise le nombre de classes nécessaires par quartier. C'est en se basant sur cette analyse que les services communaux ont déterminé le nombre de classes à réaliser aux Vergers.

M. Hamann précise qu'il critiquait le fait que la commission ait voulu ajouter des classes supplémentaires alors qu'une étude avait fait le tour du projet, et que d'autres éléments aient encore été intégrés, mais il ne remet pas en question le travail de la commission.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Hernot** met au vote les différents amendements:

a) **Amendement** présenté par M. Robert, au nom du parti socialiste, consistant à modifier l'exposé des motifs comme suit:

Texte initial

*La question de l'accueil pour la petite enfance **a été résolue** aux Vergers lors de l'acquisition du rez-de-chaussée du bâtiment B13.*

Texte modifié

*La question de l'accueil pour la petite enfance **devrait être partiellement résolue** aux Vergers lors de l'acquisition du rez-de-chaussée du bâtiment B13.*

Cet amendement est **accepté par 14 oui, 7 non et 7 abstentions.**

b) **Amendement** présenté par M. Robert, au nom du parti socialiste, consistant à ajouter à l'exposé des motifs la phrase suivante :

Les éventuels besoins futurs d'accueil de la petite enfance, non couverts dans la bâtiment B13, seront anticipés, en prévoyant l'espace nécessaire à la réalisation d'un EVE dans le périmètre réservé aux équipements publics.

M. Girardet demande des explications sur cet amendement.

M. Robert explique que la Commune n'est actuellement pas en mesure de prendre une décision sur la construction ou non d'un nouvel EVE. Aussi estime-t-il souhaitable de prévoir d'ores et déjà un espace dans ce but afin de pouvoir répondre aux éventuels besoins de places supplémentaires à l'avenir.

En réponse à M. Tillmann, il note qu'il manque actuellement 280 places de crèches dans la Commune et qu'il est prévu d'en créer 150. Si la pénurie de places se vérifie dans les prochaines années, celle-ci pourrait être comblée par la construction d'un nouvel EVE aux Vergers.

M. Girardet annonce que le MCG soutiendra cet amendement qui va dans le même sens que celui qu'il propose, consistant à réserver un emplacement aux Vergers, soit pour un EVE, des classes supplémentaires ou une salle polyvalente. L'étude doit donc prévoir une réserve de terrain dans ce but et déterminer les coûts induits par les éventuelles infrastructures précitées.

M. Tremblet indique que son groupe ne votera pas cet amendement. Il rappelle que le PDC était le seul parti à s'opposer à l'achat du rez-de-chaussée du bâtiment B13 pour l'aménagement d'un EVE, étant donné que les 48 places ne seraient pas suffisantes et qu'il était préférable d'étudier la construction d'une crèche sur l'emplacement réservé aux équipements publics. Le Municipal avait refusé cette option et c'est pourquoi il s'étonne qu'il soit aujourd'hui proposé d'étudier la réalisation d'une crèche à cet endroit.

En outre, il fait remarquer que les chiffres du plan des investissements des prochaines années montrent qu'il est utopique d'imaginer la construction d'une crèche supplémentaire aux Vergers. Aussi ne voit-il pas l'utilité d'analyser une telle implantation actuellement, ceci d'autant moins que les études ne sont pas fiables à long terme.

En conclusion, les PDC refuseront tout amendement relatif à la réalisation d'un EVE à cet endroit, seul le fait d'intégrer dans l'amendement une délibération annulant l'achat du rez-de-chaussée du B13 pouvant les faire changer d'avis. A ce sujet, **M. Tremblet** rappelle encore qu'il avait été dit que c'était la seule solution acceptable parce que soutenue par une excellente fondation. Or, celle-ci s'est retirée du projet et on ignore à ce jour ce qu'il va advenir de ce rez-de-chaussée.

Pour **M. Tschudi**, il y a un malentendu. En effet, M. Robert ne propose pas l'étude d'une crèche mais de réserver un emplacement dans ce but. Il ajoute que la Fondation Nouveau Meyrin est en passe d'acquérir le bâtiment B13 avec la ferme intention d'y installer un EVE. Il trouverait donc regrettable de revenir sur la décision du Municipal à ce sujet, ceci d'autant plus que ça compliquerait le travail sur le programme des équipements publics. Par contre, réserver un emplacement pour un éventuel EVE lui semble une bonne proposition.

Mme Kunz-Félix annonce que le parti libéral-radical, bien que favorable à la création de places pour la petite enfance, est néanmoins étonné de la proposition émise ce soir. Le PLR avait approuvé l'aménagement d'une crèche dans le rez du B13, en raison des nombreux arguments allant dans ce sens, mais elle ne voit pas l'intérêt d'avoir deux EVE distincts aux Vergers, l'un dans le B13 et l'autre dans les infrastructures publiques. Elle se souvient également que, lors du vote sur le B13, le nombre de places prévues était en adéquation avec les besoins, et elle se demande par conséquent si les besoins ont changé, auquel cas le PLR se rallierait à l'avis des autres conseillers.

Mme Boget répond qu'une évaluation a été menée sur la base des nouveaux habitants du quartier et que les 48 places envisagées dans le B13 suffisent à répondre à la demande. Elle ajoute que si la Commune répond quasiment aux besoins en places de crèche, ce n'est pas le cas de la garderie.

Pour **Mme Tschudi-Spiropulo**, il est important de conserver un emplacement libre pour le cas où il serait nécessaire de construire une nouvelle crèche dans 20 ans, mais il n'est pas question de faire maintenant une étude pour cet EVE. Elle considère qu'il s'agit d'un malentendu et elle a l'impression que l'on fait et défait le travail en commission.

Mme Kunz-Félix a le même sentiment et elle se demande finalement s'il ne faudrait pas réétudier la question de l'accueil pour la petite enfance, avec les nouvelles données.

Mme Boget répond que les derniers chiffres relatifs aux places de crèche ont été présentés récemment en commission.

La parole n'étant plus demandée, **M. Hernot** met aux voix l'**amendement précité** qui est **accepté par 16 oui et 12 non**.

- c) **Amendement** présenté par M. Tillmann, au nom du parti libéral-radical, consistant à modifier l'exposé des motifs en portant le nombre de classes de 16 à 14.

M. Tillmann rappelle que la délibération initiale prévoyait 14 classes, ce qui correspondait aux demandes des services cantonaux concernés. Il s'étonne de la légèreté avec laquelle certains ont remis en cause ces études et sont prêts à voter CHF 5-7 millions supplémentaires pour ces deux classes, quitte à devoir augmenter les centimes additionnels plus tard.

Quant au local pour les aînés, il indique que le PLR est tout à fait prêt à défendre l'aménagement d'un tel local mais pas à cet emplacement.

M. Girardet fait remarquer qu'il s'agit d'un crédit d'étude dont le montant n'est pas modifié. Comme pour la patinoire, il sera toujours possible de modifier certains aménagements une fois l'étude terminée. Il revient donc avec sa proposition consistant à réaliser un bâtiment modulaire pour y aménager provisoirement des classes supplémentaires ou des places de crèche.

En conclusion, il appuiera l'étude de 16 classes et ne soutiendra pas le contre-amendement proposé par le PLR.

Si le crédit d'étude n'est effectivement pas modifié, **M. Tschudi** fait toutefois remarquer que, si l'amendement est approuvé, le bâtiment devra intégrer les deux classes supplémentaires. Il ne sera donc pas possible de les supprimer au moment de la construction de l'école mais uniquement de leur attribuer une autre fonction, de même qu'il n'avait pas été possible de modifier le projet architectural de la patinoire une fois établi, seules quelques changements sur les aménagements ayant pu être réalisés.

M. Devaud rappelle qu'il était prévu à l'origine de construire un demi-groupe scolaire aux Vergers et que c'est le SRED qui a demandé 14 classes. Il relève en outre qu'il y a encore des classes inoccupées à l'école de Monthoux et que l'agrandissement de cette école est tout à fait envisageable en fonction du développement de ce quartier. De plus, deux salles de gymnastique pourront être construites à Monthoux lorsque le terrain qui appartient à la Commune sera disponible.

Enfin, **M. Devaud** signale qu'il sera également possible d'attribuer un local aux aînés dans la mairie, qui est idéalement située, puisqu'il est prévu d'en construire une nouvelle ailleurs.

En conclusion, il demande aux conseillers de rester raisonnables au vu des importants investissements à réaliser dans la Commune et des difficultés budgétaires à venir.

M. Hernot met donc au vote l'**amendement** consistant à prévoir 14 classes au lieu de 16 qui est **accepté par 18 oui, 6 non et 1 abstention**.

- d) **Amendement** présenté par M. Tillmann, au nom du parti libéral-radical, consistant à supprimer de l'exposé des motifs la phrase "Un local pour les aînés sera dans l'école et pourrait, le cas échéant, être partagé avec les enfants dans une perspective d'échanges entre les générations".

M. Tillmann considère que ce n'est ni le moment, ni le lieu adéquat pour installer un local pour les aînés. Il rappelle que le PLR approuvera l'aménagement d'une telle salle à un autre endroit mais qu'il refusera sa réalisation aux Vergers, entre autres pour des raisons financières.

M. Girardet relève tout d'abord que ce local, proposé par M. Hulliger, a été approuvé par 9 oui, 3 non et 2 abstentions en commission. Le MCG est favorable à cet espace dont le besoin est évident, non seulement pour les aînés mais également pour d'autres associations.

Quoi qu'il en soit, il rappelle qu'il est simplement demandé que l'étude prévoie la construction d'un local polyvalent. Enfin, M. Hulliger étant absent, **M. Girardet** regrette que Mme Riman ne soutienne pas sa proposition.

M. Girardet ayant fait une remarque quant au changement d'avis de certains entre la commission et la séance plénière, **M. Hernot** lui fait remarquer que des membres du MCG se trouvent aussi parfois dans une telle situation. Il estime ceci tout à fait normal dans la mesure où les délibérations sont discutées dans les caucus après les commissions et que certains arguments peuvent faire évoluer les prises de position.

M. Tschudi-Spiropulo indique que les Verts sont favorables à la création d'un local pour les aînés aux Vergers mais que l'emplacement prévu est complètement décentré et éloigné des transports publics. Aussi les Verts accepteront-ils cet amendement.

Avant de passer au vote, **M. Robert** aimerait savoir si un autre amendement relatif à un espace polyvalent a été déposé.

M. Hernot répond que le MCG a déposé un amendement qui propose d'intégrer dans le programme la possibilité d'utiliser le bâtiment provisoire de l'école des Boudines afin de pourvoir selon les besoins, soit un local des aînés, soit des classes supplémentaires, soit des places de crèche.

M. Tschudi signale que différentes coopératives et la Fondation Nouveau Meyrin ont prévu de l'habitat pour les seniors et que la coopérative des Ailes désire construire des appartements avec un encadrement pour les aînés (IEPA - immeuble avec encadrement pour personnes âgées), ce qui implique l'aménagement de locaux pour l'Imad. Ces locaux paraissant surdimensionnés pour cette coopérative, le service des aînés organisera en janvier un atelier à l'intention de tous ceux qui ont des projets en lien avec l'habitat des seniors aux Vergers, concernant non seulement les appartements mais également l'encadrement et l'animation. Il conclut en indiquant que le service des aînés est soucieux d'avoir une mixité générationnelle dans le quartier et que les aînés disposent de lieux de rencontre adaptés.

M. Girardet précise qu'il demande d'intégrer dans l'étude un espace qui pourrait être mis à la disposition de la petite enfance ou être transformé en salle polyvalente pour les aînés ou les sociétés communales.

En premier lieu, **M. Tremblet** est surpris que M. Hernot ne dispose pas de l'amendement dont M. Hulliger a fait part aux chefs de groupe.

M. Hernot répond que cet amendement lui a été remis alors que les débats avaient déjà commencé et qu'il l'a donc refusé.

M. Tremblet explique que cet amendement prévoyait de transformer le local des aînés en salle polyvalente, avec des parois amovibles permettant d'avoir plusieurs activités en parallèle, ce que le PDC trouvait beaucoup trop important.

Au vu des arguments avancés ce soir, il annonce que son groupe soutiendra l'amendement du PLR. S'il trouve normal de mettre des locaux à disposition des aînés dont le nombre ne cesse d'augmenter, il considère toutefois que le lieu proposé, en bas du quartier des Vergers, n'est pas le mieux adapté.

M. Tremblet se demande même s'il ne serait pas préférable d'aménager cet espace à l'extérieur de ce quartier, par exemple dans la mairie une fois celle-ci transférée ailleurs.

Il n'y a plus de prise de parole et **M. Hernot** met donc aux voix l'amendement de M. Tillmann qui est **accepté par 20 oui, 1 non et 7 abstentions**.

e) **Amendement** présenté par M. Girardet, au nom du MCG, consistant à rajouter la mention suivante dans l'exposé des motifs :

Intégrer dans le programme d'étude la possibilité de construire le bâtiment provisoire de l'école des Boudines afin de pourvoir selon les besoins, soit:

- un local pour les aînés;
- des classes supplémentaires;
- des places de crèche;
- etc.

M. Girardet demande donc qu'un bâtiment modulaire adjacent à l'école soit sommairement étudié qui, dans un premier temps, pourrait servir à La Voie lactée, mais qui pourrait également être utilisé comme salle polyvalente ou répondre aux différents besoins de l'école ou la petite enfance.

Cet amendement est refusé par 6 oui, 21 non et 1 abstention.

M. Girardet annonce qu'il retire sa proposition de renvoi de cette délibération en commission.

M. Hernot met donc au vote la **délibération n° 2013-36a** amendée

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'920'000.- destiné à financer l'étude de l'équipement public de l'écoquartier des Vergers

Vu les différentes délibérations, résolutions, études, plan directeur de quartier, modification des limites de zones précédant le plan localisé de quartier;

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu le plan localisé de quartier n° 29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010 et par le Conseil d'Etat le 6 avril 2011;

Vu le rythme donné depuis cette date par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu la résolution n° 2012-14, adoptée le 29 octobre 2012, présentée par le Conseil administratif et le Conseil municipal en vue de promettre l'attribution de droits de superficie et d'autoriser le Conseil administratif à établir des promesses de constitutions de droits de superficie pour les droits à bâtir communaux sur le périmètre de l'écoquartier des Vergers;

Vu les différentes autorisations de construire déposées et récemment autorisées, impliquant des démarrages de chantiers début 2014 pour une livraison des logements en 2016;

Vu les besoins scolaires et parascolaires identifiés dès la livraison des premiers immeubles par le SRED SUVG (scolaire) et par le GIAP (parascolaire);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport des commissions quartier des Vergers ad hoc ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 décembre 2013;

DECIDE

PAR 22 OUI ET 6 NON

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 2'920'000.-** destiné à financer l'étude de l'équipement public de l'écoquartier des Vergers,
2. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts pour un total de CHF 2'920'000.-,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux. Dans le cas contraire, ce crédit sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 21.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

6. **Résolution n° 2013-06, présentée par le Conseil administratif, demandant d'avaliser l'accord de principe obtenu avec le centre commercial Meyrin Centre et de poursuivre les négociations en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au cœur de la cité**

En premier lieu, **M. Hernot** indique que cette résolution a déjà été étudiée en commission mais qu'elle n'a pas encore été présentée au Municipal. Aussi demande-t-il si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

En préambule, **M. Tschudi** rappelle que les négociations entre Meyrin Centre et l'exécutif pour la construction d'un parking souterrain au centre de la cité durent depuis plusieurs années. Des calculs précis ont été réalisés sur les capacités financières des deux parties, ce qui a débouché sur un projet prévoyant de réaliser le parking enterré en deux étapes. La première prévoit de construire sous l'actuel P1 un parking souterrain d'environ 475 places tout en maintenant 225 places en surface sur l'actuel P2. Quant à la deuxième étape, elle consistera à réaliser sous le P2 le complément de parking souterrain lorsque les partenaires

auront la capacité financière de le faire et selon l'évolution des besoins en places de stationnement. La Commune et le centre commercial se sont également mis d'accord sur la création d'une société anonyme chargée de construire et d'exploiter les parkings dont ils seront les actionnaires. Enfin, la Commune accordera un droit de superficie de longue durée à la SA et renoncera à percevoir une rente de superficie dès la première année d'exploitation du parking en échange de la renonciation de Meyrin Centre à faire valoir ses servitudes. Il s'agira ensuite d'élaborer une convention précisant toutes les conditions.

M. Tschudi ajoute que le Conseil administratif, par le biais de cette résolution, demande au Municipal d'avaliser ce qui précède. Ceci ne constituera pas un blanc-seing pour la suite mais permettra à l'administration de poursuivre les négociations sur la base des accords trouvés en vue d'établir un projet de convention entre la Commune et Meyrin Centre, sur laquelle le Municipal pourra se déterminer.

M. Hernot annonce que le Bureau propose le vote immédiat et ouvre la discussion à ce sujet.

M. Robert indique que le parti socialiste préfère le renvoi de ce dossier à la commission d'urbanisme et mobilité & des finances conjointe. En effet, cette résolution n'a pas été étudiée en commission où les commissaires n'ont eu droit qu'à une information générale. De plus, il n'y a pas eu de réel débat puisque la discussion a eu lieu en présence des représentants de Meyrin Centre. Or, les socialistes ont de nombreuses questions à poser, ce que **M. Robert** trouve d'autant plus important que cette résolution va bien plus loin qu'une orientation politique puisque les grandes lignes fondamentales de l'accord futur avec Meyrin Centre y sont déjà déterminées.

En premier lieu **M. Girardet** annonce que le MCG soutiendra le vote immédiat. Il regrette toutefois qu'il n'y ait aucun rapport de la commission et demande qu'il soit établi par M. de Préville et annexé afin que certains éléments soient rendus publics.

D'autre part, il félicite l'exécutif pour ses démarches en vue de faire avancer ce dossier dont on parle depuis une trentaine d'années. Il note qu'une forte somme a déjà été dépensée pour des études jamais réalisées et que l'on reprend tout à zéro avec cette nouvelle proposition consistant à procéder en deux étapes.

En conclusion et comme il n'en est pas question dans la résolution, **M. Girardet** aimerait savoir si une délibération pour un crédit d'étude sera présentée car cette résolution ne mentionne qu'une convention à soumettre à une commission.

M. Tschudi répond qu'il est prévu qu'une société, dont la Commune serait actionnaire, construise le parking mais qu'il faudra tout d'abord que le Municipal s'exprime sur la convention définissant la participation de la Commune à cette société et sur l'accord trouvé. Comme cette convention impliquera un engagement financier, il va de soi qu'une délibération devra être soumise au Municipal. Par contre, il ne sait pour l'instant si le crédit de construction devra être présenté au Municipal.

M. de Préville soutient le vote immédiat mais pense qu'une commission devrait néanmoins être convoquée afin de clarifier certains aspects de la convention.

M. Jimenay reconnaît que M. Robert a fait des remarques pertinentes mais il considère que le Conseil peut attendre d'avoir la convention pour demander plus d'explications. D'autre part, il ne voit pas l'utilité de convoquer une commission après avoir voté sur cet objet.

En conclusion, il remercie le Conseil administratif d'avoir mené des négociations permettant d'avancer et lui fait confiance pour la suite des négociations.

M. Tillmann indique que le PLR soutiendra également le vote immédiat afin de poursuivre les discussions permettant d'arriver à une convention. Il trouverait d'autant plus regrettable d'arrêter ce processus que le Municipal gardera le contrôle sur ce dossier.

M. Cornuz est du même avis et pense qu'il faut effectivement laisser le Conseil administratif continuer les négociations et avancer avec ce dossier. Il indique que les Verts approuveront donc cette résolution.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Hernot** met aux voix le renvoi en commission qui est **refusé par 19 non, 5 oui et 4 abstentions**.

En premier lieu, **M. Robert** annonce que le parti socialiste refusera cette résolution, bien qu'il ne s'oppose pas à ce projet qu'il est heureux de voir enfin se débloquer. Il note toutefois que ce parking servira autant à Meyrin Centre qu'à la Commune, ce qui implique que les deux entités devront travailler en synergie et trouver un accord sur la répartition des coûts et des responsabilités quant à la gestion des parkings.

Pour ce qui est des questions, **M. Robert** a pris bonne note que la Commune allait louer le terrain à une société gérant le parking, où la Commune disposera d'un quart des droits de vote alors qu'elle assurera 60% du financement. En outre, la résolution précise que celle-ci ne demandera pas de rente de superficie, en échange du renoncement de Meyrin Centre à faire valoir ses servitudes. Ne sachant pas en quoi consistent ces servitudes, il aurait aimé avoir des explications à ce sujet afin de voir si l'accord était équilibré. Avant de donner un feu vert aux négociations, **M. Robert** aimerait également connaître les conditions du prêt d'environ CHF 10 millions à la SA, ceci afin de savoir si la Commune défend bien les intérêts des contribuables.

Il relève que la commission devra de toutes façons se déterminer sur la convention. Dans cette optique, il a déposé un amendement demandant qu'au point 2 du "décide", il soit stipulé que le Conseil administratif "soumette" au lieu de "présente" un projet de convention aux commissions d'urbanisme et mobilité & des finances conjointes. A l'instar de M. de Préville, il demande que la commission puisse suivre les négociations en rappelant que 60% du projet sera financé par des fonds publics alors que la Commune ne disposera que d'un quart des voix de la société qui gèrera et déterminera le coût des parkings.

M. Girardet reconnaît que des questions restent ouvertes mais rappelle que la résolution demande à l'exécutif de poursuivre les négociations. Il pense que la convention reviendra devant le Municipal sous la forme d'une délibération afin que le Municipal puisse se déterminer en toute connaissance de cause.

S'il trouve les interrogations de M. Robert légitimes, **M. Devaud** explique que le Conseil administratif avait besoin de l'aval du Municipal pour continuer ses démarches en vue de trouver les meilleures solutions. Il n'était lui-même pas opposé au renvoi en commission. Il termine en indiquant que les questions de M. Robert seront prises en compte pour l'établissement d'une convention qui sera discutée avec le Municipal avant les travaux.

Mme Boget fait néanmoins remarquer que le point 1 du "décide" stipule que "le Conseil avalise l'accord de principe obtenu entre la Commune et le centre commercial Meyrin Centre", ce qui implique (5^e alinéa) qu'elle "accorde un droit de superficie de longue durée à la société anonyme et renonce à percevoir une rente de superficie...". **Mme Boget** en déduit que la Commune est donc ainsi engagée sur un chemin balisé et étroit.

M. Tremblet rappelle tout d'abord que le PDC a approuvé le vote immédiat. D'autre part, l'établissement d'une convention étant du ressort de l'exécutif, il ignore si celui-ci peut être obligé de la soumettre à une commission. Il a toutefois pris note que c'était le souhait du Conseil administratif, qui demandait un accord de principe au Municipal avant d'aller plus loin. Quant à lui, il espère qu'il sera répondu aux différentes interrogations lorsque l'exécutif viendra présenter le projet de convention.

Pour son groupe, il est important d'avancer en votant favorablement cette résolution et en prévoyant une commission d'urbanisme et mobilité & des finances conjointe afin de pouvoir discuter certains aspects avant d'aller trop loin.

M. Tschudi répond que, dans la mesure où cette opération va engager les finances communales, il va de soi qu'une délibération devra être déposée et que le Municipal disposera de la convention pour se déterminer. Cette convention précisera également quand et à quelles conditions la Commune percevra des rentes et la date à laquelle les parkings seront propriétés communales.

M. Tillmann fait part de la position du parti libéral-radical :

"Pour nous, c'est avec un grand plaisir que nous voterons cette résolution. Elle met fin en effet à plus de 30 ans d'attente de la part des Meyrinois qui ont vu défiler des projets et des promesses pour pouvoir enfin bénéficier d'un parking souterrain et de récupérer ainsi une place qui, flanquée d'une nouvelle mairie et d'un marché couvert, sera digne du centre de la cité.

C'est probablement, avec le lac des Vernes qui vient de se débloquer, le projet qui est resté coincé durant des années par des querelles personnelles et de mauvaise volonté en passant par des recours qui ont miné ce projet pourtant essentiel pour tous et qui aurait dû se terminer avant l'arrivée du tram. Si, aujourd'hui, nous avons une chance à saisir pour que ce projet se débloque, il faut donner notre confiance à cet accord de principe et le soutenir.

Contrairement aux anciennes versions, celle-ci a l'avantage d'être mesurée en deux étapes financièrement acceptables. Elle a également l'avantage de prévoir un flux de trafic réfléchi en maintenant deux entrées et sorties, Feuillasse-Boudines, contrairement à l'ancienne qui concentrait le trafic à Feuillasse. En outre, l'impact des travaux sera moindre avec le parking des Boudines P2 et l'adjonction de la surface en annexe en parallèle.

Nous pensons qu'il est vraiment temps de poursuivre ces négociations afin d'aboutir à une convention et surtout de rendre aux Meyrinois et à leurs commerçants la qualité de vie qu'ils méritent. Un grand merci au Conseil administratif et au secrétariat général pour les efforts investis dans ce dossier.

Nous voterons ce projet de résolution tel qu'il nous est présenté ce soir."

La parole n'étant plus demandée, **M. Hernot** met tout d'abord au vote l'**amendement** présenté par M. Robert, au nom du parti socialiste, qui consiste à remplacer le terme "présenter" par "soumettre" dans le point 2 du "décide".

Cet **amendement** est **accepté par 22 oui, 4 non et 2 abstentions**.

Il est ensuite procédé au de la **résolution n° 2013-06** amendée

présentée par le Conseil administratif, demandant d'avaliser l'accord de principe obtenu avec le centre commercial Meyrin Centre et de poursuivre les négociations en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au cœur de la cité

Vu les résultats du concours lancé en 1997 pour l'aménagement du centre de la cité;

Vu la résolution n° 03/2003, adoptée le 4 mars 2003, demandant la création d'un parking souterrain au centre de la cité;

Vu la délibération n° 41a/2001, adoptée le 4 mars 2003, pour un crédit de CHF 125'000.- destiné au lancement de mandats d'études parallèles pour la réalisation d'un parking souterrain au centre de la cité;

Vu la délibération n° 30b/2004, adoptée le 12 avril 2005, relative à la modification du régime des zones de construction au centre de la cité, projet de plan n° 28'996-526;

Vu la résolution n° 07/2005, adoptée le 14 juin 2005, relative à l'ouverture de la procédure d'adoption du projet de plan localisé de quartier n° 29'463-526 concernant la construction d'un parking souterrain au centre de la cité;

Vu la délibération n° 47a/2005, adoptée le 24 janvier 2006, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à l'étude de l'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public et de l'avenue de Feuillasse;

Vu la motion n° 2009-06, adoptée le 17 novembre 2009, relative à l'étude de construction d'un parking souterrain, sur un seul niveau, sous le futur parc public boisé prévu sur les parcelles n° 13'418, 13'419 et 13'317, propriétés de la Commune;

Vu les objectifs de la Commune de créer une place piétonne sur l'espace actuel de la place des Cinq-Continents et d'une partie du parking en surface P1 (grand parking devant le centre commercial), de construire un bâtiment situé côté rue De-Livron, dans lequel pourrait prendre place la nouvelle mairie, mais aussi des activités tertiaires, de créer un parc arborisé sur l'espace actuel du parking en surface P2 (petit parking devant la mairie) et du terrain de football B;

Vu les objectifs du centre commercial Meyrin Centre d'augmenter le nombre de places de parking et d'améliorer le confort des visiteurs;

Vu la vision partagée de la Commune et du centre commercial Meyrin Centre de développer une urbanisation harmonieuse et attractive au cœur de la cité, de maintenir une mixité fonctionnelle (prestations publiques, commerciales et loisirs) au cœur de la cité, de développer ce projet ensemble, de monter une opération qui doit être financièrement équilibrée sur la durée;

Vu la commission des finances élargie du 6 juin 2013;

Vu la commission d'urbanisme et mobilité & des finances conjointe du 26 novembre 2013;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 17 décembre,

DECIDE

PAR 23 OUI ET 5 NON

1. d'avaliser l'accord de principe obtenu entre la Commune et le centre commercial Meyrin Centre impliquant principalement:
 - la mise à disposition de places de parking enterrées en deux étapes;
 - une première étape par la réalisation d'un parking souterrain d'environ 475 places sous l'actuel P1 et le maintien d'environ 225 places en surface sur l'actuel P2;
 - une deuxième étape (après observation de l'évolution des besoins en places et selon la capacité financière des partenaires) par la réalisation d'un deuxième parking souterrain (nombre de places à définir) sous l'actuel P2;
 - la création d'une société anonyme chargée de construire et d'exploiter les parkings, les actionnaires étant la Commune et le centre commercial Meyrin Centre;
 - que la Commune accorde un droit de superficie de longue durée à la société anonyme et renonce à percevoir une rente de superficie dès la première année d'exploitation du parking en échange de la renonciation du centre commercial Meyrin Centre à faire valoir ses servitudes;
2. de demander au Conseil administratif de poursuivre les négociations et de soumettre aux commissions d'urbanisme et mobilité & finances conjointes un projet de convention engageant la Commune et le centre commercial Meyrin Centre et précisant l'ensemble des éléments importants de ce dossier.

* * *

7. Annonces de projets

Néant.

* * *

8. Propositions individuelles

Néant.

* * *

9. Questions

M. Hubert signale que le chemin situé à la sortie nord-est du centre commercial, entre la poste et l'avenue Sainte-Cécile, est très sombre. Il ne sait pas s'il s'agit du domaine public ou privé mais demande que des mesures soient prises.

M. Devaud répond qu'une partie de ce cheminement est située sur le territoire communal et que l'administration fait des recherches sur de nouveaux luminaires afin de remplacer l'éclairage actuel.

M. Tschudi précise qu'une délibération sera présentée car c'est l'ensemble de l'éclairage public qui sera réétudié dans cet espace. Il est conscient de ce problème rapporté par de nombreux aînés mais note qu'il ne sera pas résolu avant quelques mois.

M. Tillmann donne lecture d'une question de **M. Hulliger** qui demande s'il est prévu de faire un tout-ménage avec un plan du nouveau parcours du bus 57.

M. Tschudi indique que le nouveau trajet a été publié dans *Meyrin Ensemble*.

M. Girardet aimerait savoir ce qu'il advient de l'Agenda 21 en rappelant qu'une commission du même nom a été élue le 6 juin 2011, qui ne s'est jamais réunie. Il relève par contre l'activité du comité citoyen Agenda 21, dont les membres sont cooptés et qui comprend deux représentants du Municipal. Celui-ci dispose d'un budget annuel de CHF 50'000.- destiné à des actions ponctuelles mais un seul compte rendu des activités de ce comité a été établi lors de la précédente législature. Les membres de ce comité perçoivent régulièrement des jetons de présence pour leurs séances.

Etant donné que les économies sont de rigueur, **M. Girardet** se demande si ce comité citoyen ne supprime pas la commission Agenda 21 pour la gestion de ce budget sur lequel le Conseil municipal n'a aucun contrôle. Il rappelle donc que la commission officielle devrait être régulièrement informée des travaux du comité alors qu'elle n'a jamais été convoquée.

Quant aux activités du comité, il a constaté qu'une "Greenmap" (www.greenmap.ch) avait été établie, qui recense les actions et services liés au développement durable et à l'écologie disponibles sur la Commune. Ce site met en évidence des espaces responsables et solidaires menant à un groupement d'architectes communal représenté au sein du comité.

En conséquence, il s'interroge sur l'utilité des conseillers municipaux lorsque leur autorité est déléguée à un comité coopté par le Conseil administratif.

M. Tschudi relève tout d'abord que ce comité a été mis en place lors de la législature précédente. Il y a eu une volonté politique avalisée par le Municipal de créer ce comité citoyen Agenda 21 où sont représentés de manière équilibrée les politiques, les citoyens, le milieu associatif et les entreprises. Suite à un appel lancé par le biais de *Meyrin Ensemble*, des candidats se sont présentés et, lorsque certains membres démissionnent, leurs successeurs sont choisis parmi les viennent-ensuite. Les membres du comité ne sont donc absolument pas cooptés par le Conseil administratif.

Quoi qu'il en soit, il est tout à fait favorable à la convocation d'une commission Agenda 21 en début d'année prochaine afin d'avoir une information détaillée des différentes actions du comité.

M. Girardet relève l'embarras de l'exécutif face à sa question. Il note que les règles démocratiques ne sont pas respectées puisque la commission politique n'a plus de travail, contrairement au comité créé en parallèle, dont les membres sont nommés par cooptation. En effet, bien qu'une annonce y relative ait été publiée, les membres n'ont pas été sélectionnés par la commission. Il considère ce mode de faire comme non démocratique, ceci alors que ces personnes perçoivent des jetons de présence et disposent d'un budget mis à leur disposition.

M. Tschudi considère que M. Girardet donne une image déformée de la réalité, mais propose d'en discuter en commission Agenda 21.

M. Girardet demande quelle est la politique du Conseil administratif en matière de sous-traitance, en particulier pour le nettoyage de ses locaux. Il souhaite connaître le nombre d'entreprises mandatées par l'administration pour cette fonction, si cette option est rentable, le nombre de postes à plein temps ainsi occupés et la somme annuelle investie à cet effet.

M. Devaud ne peut répondre précisément dans l'immédiat mais reconnaît que des travaux de nettoyage sont confiés à des entreprises privées pour une partie de Forum Meyrin, du stade de football et du boulodrome, entre autres. Des appels d'offres sont lancés et certaines entreprises sont éliminées en raison de tâches mal effectuées, mais leur travail est suivi de près par l'administration. Quoi qu'il en soit, il fournira les chiffres détaillés lors d'une prochaine séance.

Mme Duay-Duran a remarqué une annonce dans la *Tribune de Genève* indiquant les dates des Conseils municipaux de plusieurs communes excepté Meyrin. Aussi demande-t-elle les raisons de cette omission et qui est chargé de ce type d'information à la presse.

M. Tschudi ne peut répondre dans l'immédiat. Il rappelle que l'ordre du jour du Municipal est publié dans la *Feuille d'avis officielle* et que les journaux, dont *La Tribune de Genève*, reçoivent une invitation aux séances, auxquelles un journaliste de *La Tribune* assiste d'ailleurs régulièrement.

M. Jimenay indique que les usagers de la ligne 57 souffrent du manque d'abri aux arrêts de la Commune. En conséquence, il propose d'aménager un abri, notamment aux arrêts Zimeysa et Meyrin-mairie.

M. Tschudi répond que, cette ligne ayant été modifiée, des abris ont été déplacés et installés aux endroits les plus opportuns, mais la Commune n'a pas de budget lui permettant de doter tous les arrêts d'un abri. Pour ce faire, une délibération devrait donc être présentée puisque ces équipements sont à la charge de la Commune.

M. Jimenay précise que des abris sont parfois installés dans un sens et pas l'autre, voire dans aucune direction.

M. Frauchiger a été contacté par des mères de famille se rendant régulièrement à la bibliothèque de Forum, qui lui ont fait part de problèmes de drogue dans les WC.

Il ne comprend pas pourquoi les APM vont régulièrement voir les concierges dans les écoles, ce qu'il juge inutile, sans compter que ces derniers se sentent surveillés. Il préfère que l'accent soit mis aux environs du Forum, où il y a des groupes de jeunes latinos et arabes, qui dealent ouvertement et font des va-et-vient incessants vers les toilettes publiques. Il a pu constater lui-même l'échange de seringues et de cannabis et souhaite donc que la police agisse en conséquence.

En premier lieu, **M. Tschudi** ne pense pas que les APM se promènent et passent leur temps à contrôler les concierges. Il rappelle que des points de contact ont été identifiés, à savoir des endroits problématiques en matière de sécurité, où les APM font régulièrement des rondes, mais il n'est toutefois pas en mesure de dire si le Forum Meyrin en fait partie.

Il rappelle encore qu'un numéro de téléphone a été mis en fonction pour les citoyens souhaitant dénoncer des actes illicites à la police municipale.

M. Tillmann donne lecture de la question de **M. Girardet** :

"Lors du Conseil municipal du 19 novembre dernier, le Conseil municipal a décidé de retirer le montant des jetons de présence aux caucus en 2014. Comme se fait-il que les chefs de groupe UDC, Verts, PDC, socialistes et Ensemble à gauche se permettent de s'offrir un repas à l'Auberge communale ?"

M. Girardet aimerait donc savoir si le président de la commission de liaison, à savoir le président du Conseil municipal, est au courant de cette situation et sur quelle ligne budgétaire est prélevé le coût de ce repas.

M. Hernot répond que c'est le Conseil municipal qui a voté un montant pour que les chefs de groupe aillent manger ensemble deux fois par an, mais il ne se souvient pas de la ligne budgétaire concernée.

M. Girardet rappelle que le Municipal a voulu faire une économie sur la ligne budgétaire "jetons de présence" pour 2014. Or, c'est précisément sur cette ligne qu'est prélevé le budget pour le repas des chefs de groupe. Aussi ne comprend-t-il pas comment le Municipal a pu prendre une telle décision pour une dépense aussi superflue, décision dont il ne retrouve d'ailleurs pas la trace.

M. Hernot croit se souvenir qu'il s'agit de la ligne "frais de réception" dont le montant a été légèrement augmenté. Quant à lui, il n'est pas opposé à remettre en cause cette décision puisqu'il n'y était pas favorable.

**Séance du 17 décembre 2013
tenue en séance ordinaire**

Avant de clore la séance, **M. Hernot** fait la déclaration suivante :

"Je vous adresse mes vœux de joie, de bonheur et de santé pour 2014. Vous trouverez à ma droite les traditionnelles "Etoiles de Noël" préparées par le CVH. J'espère que le petit présent que vous avez trouvé à votre place comblera votre besoin de cocooning aux petits matins de vos congés de fin d'année. Il n'a pas échappé à votre sagacité que je n'ai préparé que des fruits rouges. Vous verrez à l'usage que si ces fruits ont au premier abord un petit goût acide, ils dévoilent par la suite toute leur délicatesse, leur saveur et ont un petit goût de "reviens-y" surprenant.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et vous invite à terminer cette soirée dans la convivialité en partageant le repas et la traditionnelle marmite."

(Applaudissements)

* * *

La séance est levée à 21h30/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 30 janvier 2014.

Le 2e secrétaire :

Le président :

Robert TILLMANN

François HERNOT